

Réf: Dossier N° 122650

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ALLIANCE BARA »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE Djibi
non loin du collège privé Adou N'tamon., Lot 1020BIS, Ilot 133

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/06/2022 , et enregistrés au CEPICI le 23/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALLIANCE BARA »

Objet : Transport routier de personnes et de marchandises publics et privés, Promotion de gestion de gare routière, services courriers, transfert d'argent, distribution de toutes marchandises, commerce.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- De l'emprunt de toutes sommes auprès de tous les établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE Djibi
non loin du collège privé Adou N'tamon., Lot 1020BIS, Ilot 133

Dirigeant(s) : M COULIBALY SOKOURA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03828 du 07/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°30343/GTCA/RC/2022 du 07/07/2022

